

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

36/2023

SEANCE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

Date de la convocation :
19/09/2023

L'an deux mille vingt-trois,

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	13
Pouvoirs	2
Votants	15



ANDÉ

Le lundi vingt-cinq septembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Monsieur MOGLIA Jean-Marc, Maire.

Étaient présents :

MM. MOGLIA, MORENNE, GROULT, CHAUSSON, DAUSTER, MALVOISN.

Mmes BARBARAY, FERAILLE, GOSSE, JACOB, LEPAGE, PICOS, PLAZANET.

Absents ayant donnés pouvoirs :M. SIAUSSAT à Mme GOSSE,
M. DESPLANQUE à M. DAUSTER.Secrétaire(s) de séance : Barbara LEPAGE**Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2**

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que pour régulariser le compte d'origine de la dette du SIEGE qui était 16875, subdivisé après au compte 168751 au lieu du 168758, il a lieu de régulariser et de basculer le montant au bon compte, cela par une opération patrimoniale 041 (qui est une opération équilibrée sans incidence de trésorerie), il y a lieu prendre une décision modificative budgétaire en crédit supplémentaire :

INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
041	168751	1 402.05 €	041	168758	1 402.05 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, la modification budgétaire ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.
Délibération votée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,
Jean-Marc MOGLIA

